



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA  
257-1, rue de Mgr-Courchesne  
Nicolet (Québec) J3T 2C1  
Téléphone : (819) 519-2997  
Télécopieur : (819) 519-5367  
www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-01 VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier, que le **règlement numéro 2022-01 visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la MRC de Nicolet-Yamaska**, adopté par le Conseil de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 16 mars 2022, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la MRC au [www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca](http://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca).

DONNÉ À NICOLET, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

Michel Côté, Ph. D.  
Directeur général  
et greffier-trésorier